

Dès avant, le contexte actuel anti-fiscal, l'état dégradé des locaux, l'organisation souvent pathogène du travail, les dysfonctionnements applicatifs, le développement du mal être ou la souffrance au travail en particulier chez les personnels assurant l'accueil du public ont déjà conduit les élus et mandatés de la CGT Finances publiques à déposer des droits d'alerte et à exiger la fermeture de sites pour protéger la santé tant physique que mentale des collègues et celles des usagers.

Vous trouverez jointes les fiches techniques et le guide santé travail qui, au-delà des fiches de signalement, vous aideront à faire respecter les droits en cas de danger grave et imminent.

Rappelons que pour la CGT Finances publiques, c'est par l'action collective avec tous les salariés et la construction du rapport de force nécessaire que nous avons pu imposer à l'administration toutes nos conquêtes sociales, la préservation de nos missions comme la mise en œuvre de réelles mesures de protection des agents et des usagers de notre service public.

fichiers:



[Télécharger droit_d_alerte_et_de_retrait_fiche_technique_1.pdf](#) (765.61 Ko)



[Télécharger droit_de_retrait_fiche_technique_2.pdf](#) (697.38 Ko)



[Télécharger neuf_principes_generaux_de_prevention.pdf](#) (751.14 Ko)



[Télécharger guide_sante_au_travail.pdf](#) (1.44 Mo)



[Télécharger fiche_droit_de_retrait_rh2c-1.pdf](#) (122.36 Ko)

Syndiqués: [Fiches techniques](#)
[Santé travail](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
